



JOURNÉE DES PEINTRES ET DES ARTS dans les Hurtières (Porte de Maurienne) DIMANCHE 1er OCTOBRE 2017



REGLEMENT DES ARTISTES ET ARTISANS D'ART

Article 1 - Conditions générales

Les associations Terre et Pierre et Ecomusée des Hurtières organisent une « Journée des Peintres et des Arts » dimanche 1er octobre, avec le concours et sur les communes de Saint-Alban-d'Hurtières, Saint-Georges-d'Hurtières et Saint-Pierre-de-Belleville (73220).

L'un des volets de cette manifestation est consacré aux artistes et artisans d'art.

L'ouverture au public se fera entre 10h et 18h.

L'installation des stands des artistes et artisans d'art se fera à partir de 8h30.

Chaque artisan sera accueilli et dirigé vers un emplacement choisi par les organisateurs en fonction de la dimension du stand, des produits présentés et de la proximité éventuelle d'une source électrique. Les emplacements sont situés dans des salles communales, protégés des intempéries.

Les exposants pourront accéder sur le lieu d'exposition avec leur véhicule le temps de décharger leur matériel. Ils devront ensuite aller le garer sur le parking à proximité.

Le démontage des stands pourra commencer à partir de 18h.

Article 2 - Produits exposés

Les artistes et artisans d'art s'engagent à ne présenter que des produits issus de leur fabrication et de leur atelier.

Les reventes ne sont pas acceptées.

Les démonstrations devant le public seront les bienvenues dans la mesure du possible pour les artistes et artisans d'art.

Les produits présentés doivent correspondre aux produits acceptés par l'organisateur. Tout nouveau produit de conception différente doit obtenir avant exposition l'aval de l'organisateur.

Les prix des produits doivent être affichés par étiquetage discret.

Chaque exposant doit se munir du matériel électrique nécessaire à son installation.

Article 3 - Inscription

Les artisans intéressés sont invités à envoyer leur demande d'inscription accompagnée des pièces suivantes à l'adresse ci-dessous :

Madame Eliane VILLARD

Association Terre et Pierres

Le Châtelet

73220 SAINT-PIERRE-DE-BELLEVILLE

- Copie pièce d'identité
- Copie de la police d'assurance responsabilité civile et personnelle
- Un justificatif d'activité (inscription au Répertoire des Métiers ou attestation à la Maison des Artistes ou déclaration d'activité professionnelle INSEE (numéro SIRET pour exercice BNC)
- Photo ou descriptif des créations qui seront exposées et proposées à la vente
- Présentation de votre technique de travail et de vos matériaux de prédilection
- fiche d'inscription dûment remplie

Seuls les artisans inscrits et acceptés par le bureau ont le droit d'exposer.

L'organisateur peut refuser une candidature à l'adhésion sans avoir à en justifier les motifs.

Article 4 – Prises de vue

L'exposant autorise, à titre gracieux, l'organisateur à réaliser des photographies sur les produits présentés et à utiliser librement ces images sur tous supports notamment de communication.